

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DE GRÈVE DE LA SOGÉÉCOM

31 MARS 2015

Ordre du jour

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Praesidium

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Grèves

1.1 Plénière

1.2 Délibérante

2. Procédures de clôture

2.1 Questions à l'exécutif

2.1 Varia

2.2 Levée

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposée par Sandrine Dobson

Appuyée par XX

Adoptée à l'unanimité

0.2 Præsidium

Que Marie-Ève Ruel et Jean-Michel Savard soient respectivement animatrice et secrétaire de l'assemblée pour la salle C-3000 et que Jean-Daniel Goulet et Claudia Cachay-Osorio soient respectivement animateur et secrétaire de l'assemblée pour la salle C-5000.

Proposée par Sandrine Dobson

Appuyée par Frédérick Maranda-Bouchard

Adoptée à l'unanimité

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'ordre du jour soit le suivant :

0. Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Præsidium

0.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Grèves

1.1 Plénière

1.2 Délibérante

2. Procédures de clôture

3.1 Questions à l'exécutif

3.2 Varia

3.3 Levée

Proposée par Frédérick Maranda-Bouchard

Appuyée par Abir Ait-Goute

Adoptée à l'unanimité

1. Grèves

1.1 Plénière

Que l'on tienne une plénière d'une heure sur la grève;

Que l'on limite les tours de parole à 3 minutes par tour de parole.

Proposée par Olivier Rousseau

Appuyée par Noël Brouillette

Adoptée à l'unanimité

Que l'on accorde un droit de parole à Julien Ouellet-Gagnon, non-membre de la SOGÉECOM.

Proposé par Maude-Andrée Meloche

Appuyée par Dorisse Lafontaine-Caron

Adoptée à majorité

Que l'on prolonge la plénière pour terminer les tours de parole.

Proposée par Émilie Gagné

Appuyée par Marcos Gutierrez

Adoptée à majorité

Que l'on accorde un droit de parole à Jérôme Champagne, non membre de la SOGÉECOM et membre du SPPCM (syndicat des professeur-e-s du collège de Maisonneuve).

Proposée par Myriam Ouardini

Appuyée par Frédérick Maranda-Bouchard

Adoptée à majorité

1.2 Délibérante

Proposition 1

Considérant qu'il y a présentement 110 000 étudiantes et étudiants à travers le Québec qui seront en grève le 2 avril;

Considérant la grève du 31 octobre 2014 où 80 000 étudiantes et étudiants étaient en grève pour dénoncer l'austérité;

Considérant la tenue d'une manifestation étudiante nationale le 2 avril et la possibilité d'une grève sociale le 1^{er} mai avec les travailleuses et travailleurs;

Considérant la nécessité d'augmenter la pression sur le gouvernement libéral de Philippe Couillard afin qu'il recule sur les mesures d'austérité.

Que la SOGÉECOM soit en grève le jeudi 2 avril et le vendredi 1^{er} mai.

Que les stages extérieurs soient maintenus.

Que l'on tienne des lignes de piquetage dur.

Que l'on convoque un conseil de grève aujourd'hui (31 mars) à 18h au Vivoir.

Proposée par Krystel-Gail Smith

Appuyée par Abir Ait Goute

Proposition d'amendement 1 (majorité simple des voix)

Que l'on amende la principale pour y ajouter « Que les cours à l'IPI (Institut des procédés industriels) soient maintenus ».

Proposée par Robert Sauro

Appuyée par Silvio Di Giacomo

Adoptée à majorité

[Retour sur la principale telle qu'amendée]

proposition de tenir un vote secret sur la principale telle qu'amendée (1/3 des voix)

Proposée par Justine XX

Appuyée par Justine Beaulieu

Rejetée à majorité

[Retour sur la principale telle qu'amendée]

Proposition d'amendement 2 (majorité simple des voix)

Que l'on amende la principale pour y ajouter « Que les cours du programme de technique auxiliaire à la justice soient maintenus ».

Proposée par Sylvie Pelletier

Appuyée par William XX

Proposition privilégiée de question préalable sur l'amendement 2 (2/3 des voix)

Proposée par XX

Appuyée par XX

Rejetée à majorité

[Retour sur l'amendement 2]

Vote sur l'amendement 2 (majorité simple des voix)

Rejetée à majorité

[Retour sur la principale telle qu'amendée]

Proposition privilégiée de scinder la proposition principale telle qu'amendée (majorité simple des voix)

Que l'on scinde la proposition principale pour traiter séparément chacune des journées de grève.

*Proposée par Andréanne XX
Appuyée par Vanessa Laflamme
Rejetée à majorité*

[Retour sur la principale telle qu'amendée]

Vote sur la principale telle qu'amendée

Que la SOGÉECOM soit en grève le jeudi 2 avril et le vendredi 1^{er} mai.

Que les stages extérieurs soient maintenus.

Que l'on tienne des lignes de piquetage dur.

Que l'on convoque un conseil de grève aujourd'hui (31 mars) à 18h au Vivoir.

Que les cours à l'IPI (Institut des procédés industriels) soient maintenus

Adoptée à majorité

Proposition 2

Considérant Que l'austérité et le démantèlement des services publics ne peuvent être combattu par le mouvement étudiant seul;

Considérant la nécessité d'un mouvement large et solidaire autant au niveau national qu'au local;

Considérant l'utilisation fréquente de lois spéciales par le gouvernement pour forcer les travailleuses et travailleurs à abandonner la lutte;

Considérant que certains syndicats du Collège envisagent la grève comme moyen de pression.

Que la SOGÉECOM entre en grève si les professeur-e-s, les employé-e-s de soutien ou les professionnel-le-s entrent en grève.

Qu'en cas de retour au travail forcé des salarié-e-s, que la SOGÉECOM maintienne la grève et tienne une assemblée générale de grève reconductible dans les plus brefs délais.

Proposée par Noël Brouillette

Appuyée par Sandrine Dobson

Proposition d'amendement 1 (majorité simple des voix)

Que l'on amende afin que la proposition se lise comme suit :

« Que la SOGÉECOM soit en grève si les professeur-e-s, les employé-e-s de soutien ou les professionnel-le-s du collège de Maisonneuve sont en grève.

Qu'en cas de retour forcé des salarié-e-s, que la SOGÉECOM maintienne la grève et tienne une assemblée générale de grève reconductible dans les plus brefs délais, soit un maximum de deux jours ouvrables.

Qu'une assemblée générale soit convoquée par le conseil exécutif à la session d'hiver 2015 afin de reconsidérer cette position. »

Proposée par Maude-Andrée Meloche

Appuyée par Camille Gagné

Adoptée à majorité

[Retour sur la principale telle qu'amendée]

Proposition d'amendement 2 (majorité simple des voix)

Que l'on amende la principale pour y ajouter :

« Que les finissant-e-s en technique policière, en technique d'hygiène dentaire, en technique de génie électrique et en technique diététique aient un accès au cégep pour continuer leur programme de formation tel que l'horaire de la session d'hiver 2015 l'indiquait si les professeur-e-s n'entrent pas en grève.

Que les finissant-e-s en technique policière, en technique d'hygiène dentaire, en technique de génie électrique et en technique diététique aient accès au cégep pour continuer leur programme de formation tel que l'horaire de la session d'hiver 2015 l'indiquait si les professeur-e-s entrent en grève, mais qu'ils et elles sont forcé-e-s par le gouvernement à retourner au travail.

Que les étudiant-e-s en technique policière de deuxième année puissent continuer leurs cours concernant les stages faits plus tôt dans la session. »

Proposée par XX

Appuyée par XX

Proposition privilégiée de question préalable sur l'amendement 2 (2/3 des voix)

Proposée par XX

Appuyée par XX

Adoptée à la majorité

Vote sur la proposition d'amendement 2 (majorité simple des voix)

Rejetée à majorité

[Retour sur la principale telle qu'amendée]

Proposition privilégiée de scinder la principale telle qu'amendée (majorité simple des voix)

Que l'on scinde la proposition pour qu'elle soit traitée en deux parties, de la façon suivante :
(Proposition 1)

Que la SOGÉECOM soit en grève si les professeur-e-s, les employé-e-s de soutien ou les professionnel-le-s du collège de Maisonneuve sont en grève.

Qu'une assemblée générale soit convoquée par le conseil exécutif à la session d'hiver 2015 afin de reconsidérer cette position.

(Proposition 2)

Qu'en cas de retour au travail forcé des salarié-e-s, que la SOGÉECOM maintienne la grève et tienne une assemblée générale de grève reconductible dans les plus brefs délais, soit un maximum de deux jours ouvrables.

Qu'une assemblée générale soit convoquée par le conseil exécutif à la session d'automne 2015 afin de reconsidérer cette position.

Proposée par Francis XX

Appuyée par Anne-Sophie Gervais

Rejetée à majorité

Proposition d'amendement 3 (majorité simple des voix)

Que l'on amende la principale pour y ajouter « Que l'accès aux laboratoires de pratique autonome de soins infirmiers soit maintenu si les employé-e-s de soutien ne sont pas en grève ».

Proposée par Hélène Lef
Appuyée par XX
Rejetée à majorité

Vote sur la principale telle qu'amendée (majorité simple des voix)

Que la SOGÉECOM soit en grève si les professeur-e-s, les employé-e-s de soutien ou les professionnel-le-s du collège de Maisonneuve sont en grève.

Qu'en cas de retour forcé des salarié-e-s, que la SOGÉECOM maintienne la grève et tienne une assemblée générale de grève reconductible dans les plus brefs délais, soit un maximum de deux jours ouvrables.

Qu'une assemblée générale soit convoquée par le conseil exécutif à la session d'hiver 2015 afin de reconsidérer cette position.

Rejetée à majorité

Proposition privilégiée de lever l'assemblée (majorité simple des voix)

Proposée par Sandrine Dobson

Perte de quorum

Levée de l'assemblée générale